

Date de dépôt : 26 mai 2008

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6^e étape du Centre médical universitaire (CMU)

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 13 mai 2008 sous la présidence de M. Mario Cavaleri. Ont assisté à la séance MM. Eric Arm, administrateur de l'animalerie, UNIGE, Marc Andrié, DCTI, Jean-Max Dubost, chargé des concepts énergétiques, direction des bâtiments, DCTI, Jean-Louis Carpentier, doyen de la Faculté de médecine et président du groupe opérationnel CMU, UNIGE, Pierre Spierer, vice-recteur en charge des bâtiments, UNIGE, Mario Girani, service des bâtiments, UNIGE, Dominik Meyer, chef du service des constructions universitaires et hospitalières, office des bâtiments, DCTI. M. Mark Muller, conseiller d'Etat, DCTI, ainsi que M^{mes} Marta Prucchi Graf, directrice du service technique du DIP, Florence Prini, directrice de la direction des bâtiments, DCTI, étaient également présents. Enfin, M^{me} Camille Selleger a assuré le procès-verbal. Qu'ils soient tous ici remerciés.

Le président salue la présence de MM. Pierre-Alain Portier et François de Planta, architectes, et leur passe la parole. Les invités commencent par un bref rappel historique de la situation du CMU, puis évoquent les objectifs de développement durable avant de passer à la présentation du programme des étapes 5 et 6 et à l'analyse des coûts et au planning.

M. de Planta rappelle que la première étape du projet du CMU a été initiée en 1958 par un premier concours d'architectes. Puis le projet a été mis en suspens pour des raisons budgétaires en 1989. En 2003, une étude de

faisabilité pour l'analyse programmatique des locaux a été faite. En 2004 une autorisation préalable pour CMU 5 et 6 a été obtenue, et en 2007 une autorisation de construire définitive pour CMU 5 a été accordée. L'ouverture du chantier de CMU 5 est prévue en septembre 2008. A ce jour, le CMU est constitué de 4 étapes. CMU 1 et 2 au centre, CMU 3 et 4 hébergeant notamment la bibliothèque et la cafétéria et les 2 dernières étapes, CMU 5 et 6, le long de la rue Sautter sur les côtés avenue de Champel, rue Sautter et rue Lombard. L'étape 6 est en partie prévue dans le socle du bâtiment, sur la dalle du garage, et en partie hors sol. Concernant le développement durable, le volet environnement prévoit notamment une coulisse boisée le long de la rue Sautter ainsi que des toitures végétalisées et un système de récupération de l'eau de pluie. Le volet économie prévoit notamment l'optimisation des droits à bâtir, de même que la synergie fonctionnelle, qui permettra de limiter les déplacements, ainsi que la rationalisation des éléments constructifs. Le volet social prévoit entre autres la création d'une crèche au sein de l'étape 5 ainsi que la création d'une bibliothèque et de lieux de rencontres afin de favoriser les échanges intergénérationnels. La dimension artistique est également incluse dans ce volet.

M. de Planta dévoile ensuite le programme de l'étape 5 par le biais de plans étage par étage. Le quatrième sous-sol est dévolu aux locaux techniques et aux dépôts, le premier sous-sol héberge l'extension de l'animalerie et le rez-de-chaussée est consacré aux salles de travaux pratiques et d'apprentissage par problème. A partir du premier étage, une façade provisoire et des escaliers provisoires seront érigés en attendant l'étape 6 qui viendra par la suite s'accoler à l'étape 5. Ce premier étage abritera la section de médecine dentaire (cabinets de dentistes ainsi que bureaux des professeurs et des étudiants et locaux de stérilisation centralisés au centre). Le deuxième étage est toujours consacré à la médecine dentaire (salles de réunion, cafétéria, salles de cours et locaux des professeurs donnant soit sur le patio soit en façade).

Le troisième étage, qui se trouve au niveau du plateau de l'avenue de Champel, est occupé par la crèche ainsi que par quelques locaux destinés à la médecine dentaire. Un patio central est destiné à apporter de la lumière naturelle au sein de ce bâtiment très profond. Quelques étages plus haut, un étage type est partagé entre des laboratoires en façade, des bureaux, d'autres laboratoires et des locaux de recherche.

Le programme de l'étape 6 est celui que M. Carpentier a présenté lors de la précédente séance de la commission. Ce programme comprend certaines nouvelles activités et d'autres qui visent à compléter le programme établi pour l'étape 5. La disposition dans le terrain est présentée ensuite en coupe

aux députés. La suite du projet va déterminer si l'affectation des étages et si le projet va être développé verticalement ou étage par étage. L'architecte présente ensuite l'étape 6 en plan et en coupe, qui consiste en un bâtiment hors-sol et en une extension du socle. Le coût des études CMU 6 est de 3 966 000 F TTC. La subvention fédérale représente environ 30% du montant subventionnable, soit sur environ 25 600 000 F, à la condition que le chantier de l'étape 6 soit ouvert courant 2011. Le coût de l'étape 6, sans le coût des études, est estimé à 105 000 000 F, y compris la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus et le renchérissement. Le planning est assez serré, mais selon M. de Planta il est tenable à condition que chacun y mette du sien (les mandataires, l'administration afin de préparer les projets de lois dans les délais requis et les députés pour voter le crédit d'investissement) afin de limiter au maximum la perte de temps entre les 2 étapes et arriver à six mois près à rendre les 2 bâtiments en même temps, ce qui était l'objectif de la discussion de la Commission lors du vote du crédit d'investissement de l'étape 5. Le crédit d'investissement de l'étape 6 devrait être voté en automne 2009 par le Grand Conseil et le chantier devrait s'ouvrir au printemps 2010 afin de permettre la mise en exploitation du bâtiment en 2013.

Une députée libérale demande des précisions quant à l'ouverture du chantier de l'étape 5. On lui répond que les architectes ont dû revoir le planning en raison de la priorisation des investissements de l'Etat. Il était prévu que le chantier s'ouvre maintenant, mais il a été reporté à septembre 2008. Les architectes ont aussi fourni des informations au DCTI afin que celui-ci puisse faire une proposition au Conseil d'Etat.

M. Mark Muller annonce que la décision d'ouvrir le chantier CMU 5 n'a pas encore été prise, car le Conseil d'Etat est confronté à des problèmes de disponibilités budgétaires pour l'exercice 2008 et plus encore pour l'exercice 2009 et 2010. En 2007, le budget des investissements a été dépassé de plus de 100 millions de francs, dépassement qui a été bien accueilli par la Commission des finances. Les choses se présentent donc plutôt bien au sujet du dépassement prévu pour 2008, qui est de quelques dizaines de millions. Par contre, pour 2009 et 2010, le dépassement prévu est beaucoup plus important. Pour 2009, ce dépassement devrait atteindre quelque 300 à 400 millions de F. Ce dépassement est surtout dû aux 2 grands projets BDL 2 et CMU 5. Si ces chantiers sont ouverts, il faudra trouver de nouvelles méthodes de financement dès 2009. Actuellement, le Conseil d'Etat élabore une planification financière des investissements décennale et étudie une augmentation des budgets d'investissement pour pallier à l'avenir à de tels problèmes. Le Conseil d'Etat pourrait donc proposer une telle augmentation au Grand Conseil, ce qui porterait le budget d'investissement à 550 millions

de francs (au lieu de 450 millions actuellement). Il admet que le niveau d'investissement est actuellement faible à Genève et il indique que le financement des grands travaux n'est pas assuré.

Un député socialiste note que ce débat est plus large que la question du PL 10234 car le CMU 5 et le BDL 2 sont deux projets très importants pour le canton. Le BDL 2 doit permettre la restructuration de l'Hôpital. Concernant le CMU 5, il remarque que Genève doit en priorité investir dans le secteur tertiaire, notamment dans la recherche, car le canton ne dispose ni de ressources naturelles ni d'industries secondaires. Si un déficit est créé, ce sera un déficit d'investissement, qui sera porté au bilan de l'Etat, et non un déficit au sens commun, c'est-à-dire une perte. Il insiste sur le grand retard de Genève en matière d'infrastructures sociales. Le projet du CMU 5 a 10 ans de retard, ce qui engendre un surcoût important. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la commission a demandé à ce que le projet de loi sur le crédit d'étude pour l'étape 6 soit lancé dans la foulée du vote du crédit d'investissement de l'étape 5. Il ajoute qu'il est important d'entamer le chantier de l'étape 5.

Quel est le prix au m³ du CMU 6 ? demande un député radical. Le prix a été établi sur une base équivalente à celle prévue pour le CMU 5. Il note que le renchérissement dans le temps du prix au m³ sera absorbé par le fait que les infrastructures du CMU 5 destinées à accueillir le CMU 6 (par exemple le socle) seraient déjà construites. Il ajoute que pour le CMU 5 le prix au m³ a été respecté.

Un député libéral évoque l'enchaînement des étapes 5 et 6. Des économies liées à cet enchaînement pourraient être réalisées. En effet, les structures provisoires (escaliers et façade) ne seraient plus nécessaires si ces 2 étapes étaient réalisées simultanément. Ne vaudrait-il donc pas mieux attendre pour réaliser simultanément ces 2 étapes ? Il demande en outre quand la Faculté de médecine pourra mettre en service l'étape 5 si les deux étapes sont enchaînées. On lui répond que des économies potentielles seront réalisées si cet enchaînement se fait. Le cas échéant, ces économies se montent à 4 millions de francs. Le socle sera réalisé dans l'étape 5, ce qui permet un enchaînement direct avec l'étape 6 dès que le socle est construit. Les économies réalisées portent sur les structures provisoires ainsi que sur certains déménagements. Il ajoute qu'un tel enchaînement nécessiterait des mesures conservatoires au niveau des fondations des infrastructures, qui s'élèveraient à 2,8 millions de francs. Ces mesures sont nécessaires afin que l'enchaînement se fasse dans la douceur et constitueraient une sorte d'avance sur travaux pour l'étape 6. Dans ce cas, les mises en soumission seront en

effet faites séparément et le décalage entre les 2 chantiers sera à la fin du projet de 6 mois.

Le même demande enfin si le bâtiment sera relié à la centrale thermique des HUG. La réponse est oui. Actuellement, des discussions sont en cours entre la centrale thermique des HUG et les SIG afin d'élaborer une stratégie plus globale en termes d'énergie renouvelable et de cogénération.

Un député UDC demande si le retard pris sur le début du chantier CMU 6 aura une influence sur la subvention fédérale. Réponse : si on ne retarde pas le début du chantier CMU 6 et que l'on suit le planning de la page 15 de la présentation, on bénéficiera d'un an (de délai) entre le début du chantier (2010) et le délai pour la subvention fédérale (2011). Il évoque une autre question : si la construction des étapes 5 et 6 est enchaînée, les activités au sein des ces 2 bâtiments pourraient être envisagées horizontalement plutôt que verticalement.

Le doyen de la Faculté de Médecine revient sur l'idée de retarder encore le début du chantier CMU 5. Il insiste sur le besoin urgent qu'a l'Université de ce bâtiment. L'EPGL (Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne) aurait déjà dû y emménager depuis longtemps selon l'accord valdo-genevois et le projet de loi y relatif. L'installation de la section de médecine dentaire et de la crèche est également un objectif prioritaire. De plus, ce bâtiment permettra à l'Hôpital de se réorganiser en vue de la construction du BDL 2.

Deux députés socialistes s'enquièreent de la séparation des mandats et des normes Minergie. Il appert que la masse des honoraires est calculée sur les 2 mandats pris ensemble, ce qui revient moins cher que si les 2 mandats étaient pris séparément. Concernant la problématique des hausses de coûts, il ajoute que plus les délais sont courts, moins les hausses sont importantes. Par ailleurs, les critères Minergie ont été retenus quant aux objectifs du bâtiment, mais son exploitation, du fait des laboratoires, des chapelles et du renouvellement d'air important, présente certaines nuances par rapport à ce que prévoit Minergie. Le bâtiment est toutefois Minergie quant à son enveloppe et à sa conception.

Discussion et vote

Concernant le CMU 5 et 6, le parti radical note qu'un accord entre Vaud et Genève existe au sujet de l'EPGL et que les promesses non tenues de Genève engendrent une perte de crédibilité du canton vis-à-vis de l'extérieur. Le retard sur la réalisation de tels projets a aussi d'importantes conséquences sur les entreprises soumissionnaires, qui ont rendu des soumissions et des prix et qui s'engagent à les maintenir. Le parti radical attend beaucoup de la

planification décennale du Conseil d'Etat et espère que cela apportera une meilleure crédibilité au canton. Il regrette ces retards, qui posent par ailleurs des problèmes pour le travail parlementaire. Il est fort dommageable de désorganiser ainsi la fonction de production et de décrédibiliser l'Etat et sa politique d'investissement. Il faut creuser du côté du partenariat public-privé (PPP) et essayer d'intéresser les industries pharmaceutiques ou les compagnies d'assurances à ce type d'investissements concernant la recherche fondamentale. Concernant ce crédit d'étude, il faut le voter pour aller de l'avant et être prêt à emboîter les deux étapes afin de pouvoir réaliser les économies prévues.

Le parti socialiste indique qu'il votera le crédit d'étude. Il a toujours été fâché par le fait que la commission ne dépensait pas l'argent budgété, car un dépassement de 200 millions de francs est négligeable par rapport à un budget de 7,6 milliards de francs. Il est heureux que le BDL 2 ait été évoqué car ce projet est urgent. Le projet d'investissement devait être prêt pour le printemps 2008. Il y a des problèmes de sécurité et d'infrastructures liés au manque de places à l'Hôpital. Il s'étonne aussi de l'augmentation de l'enveloppe des investissements au vu du rétrécissement des moyens publics qu'il constate par son mandat dans une autre commission parlementaire.

Le DCTI charge M. Meyer d'informer la commission de l'avancement du projet BDL 2. L'objectif de la planification décennale est d'avoir une vision globale à long terme des investissements de l'Etat. Les efforts consentis pour la réalisation d'établissements scolaires (une des grandes priorités) et pour les transports publics réduisent d'autant les moyens à consacrer aux autres domaines, à moins d'une augmentation de l'enveloppe des investissements. Par ailleurs, le DCTI soulève le problème posé par la volonté simultanée de réduire la dette de l'Etat et d'augmenter les investissements, problème qui se répercute sur le fonctionnement. Concernant le PPP, il note que le vrai PPP est le cas d'un opérateur privé qui préfinance un bâtiment et l'Etat loue ensuite l'infrastructure. Cela résout dans l'immédiat le problème du budget d'investissement, mais en réalité cela se répercute sur les budgets de fonctionnement. Ce type de partenariat n'a jamais été mené à Genève. Un projet pilote de ce type est actuellement mené dans un parking à Sécheron afin d'observer les problèmes (de contrôle démocratique, financiers, juridiques) qui se posent. Pour l'instant, cette formule n'est pas prête à servir de palliatif aux problèmes d'investissement de Genève. Enfin, il évoque les prochains transferts d'actifs qui vont être faits avec l'Hôpital et l'Université, qui pourraient servir de solution au trop-plein d'investissement.

Le parti libéral estime qu'il est important que le niveau des investissements augmente, il salue donc la volonté du Conseil d'Etat. Les

libéraux seront favorables à ce crédit d'étude car il est nécessaire de lier les 2 étapes afin de bénéficier d'économies et d'une meilleure organisation des locaux. Il ajoute que dans un programme de cette envergure, mené sur 60 ans, il est difficile de réaliser les projets par étape. Le découpage des étapes 5 et 6 est en effet plus historique que technique, car il existe une réelle synergie entre ces 2 étapes.

A ce propos, M. Meyer revient sur les mesures conservatoires de 2,8 millions de F nécessaires en cas d'enchaînement des 2 étapes. Cet élément n'est pas prévu dans le cadre de l'investissement de l'étape 5 et il faudrait une prise de température de la commission sur le fait de devoir avancer ces 2,8 millions de francs. Il note que l'investissement de l'étape 5 comprend une « provision » de 4 millions de francs, correspondant aux 4 millions d'économie provisionnés dans le cadre de l'investissement. Ces 2,8 millions de F seront donc autofinancés, mais il n'y a pas d'autorisation de dépense, puisque normalement cette somme émerge au crédit d'investissement de l'étape 6. Il précise que ces 2,8 millions de F concernent des travaux spéciaux effectués à titre préliminaire.

L'UDC votera ce crédit d'étude et insiste sur le problème posé par le retard dans l'investissement. Bâle et Zurich investissent quelque 2 milliards de F par an. A Genève, la dette consiste à rembourser des intérêts plutôt que d'investir, ce qui est somme toute stupide. Le retard dans l'investissement est également dommageable pour le travail parlementaire, car le Grand Conseil vote rapidement les projets, avec tout le travail que cela implique, et par la suite le Conseil d'Etat prend du retard dans la réalisation. Il note qu'il faut investir dans des projets valant la peine, et non dans des projets inutiles comme la passerelle à 9 millions de francs pour l'Euro.

Un député libéral demande si la commission des Finances est chargée de trouver une solution pour le financement. Il ajoute que l'autofinancement cantonal, par le biais d'emprunts auprès des caisses de pension et des industries locales, permettrait un retour de participation sur l'investissement de l'Etat. Le fait de réinvestir les fonds des caisses de pension sur le sol genevois serait hautement profitable au canton. M. Muller répond que c'est une formule à étudier, mais qu'au final il s'agit d'un emprunt comme un autre et qu'il ne résout pas le problème de budget. Sa collègue libérale demande par ailleurs si une campagne en vue de trouver des sponsors (notamment parmi les banques privées et les entreprises chimiques) pourrait être menée.

Un député PDC note que l'Etat dispose de fonds suffisants pour couvrir ses investissements à hauteur de 400 ou 450 millions de francs, mais pas plus. Il faudra donc prendre cet argent ailleurs. Le fait d'emprunter de

l'argent à des caisses de pension ou à des banques ou le fait de contracter des PPP ne change rien au problème de financement de l'Etat. La seule solution valable réside dans le transfert d'actifs. Le sponsoring pourrait éventuellement être envisagé mais pas pour les bâtiments, plutôt pour les chaires de recherche (dans le cadre de la nouvelle loi sur l'Université). Il ajoute que le PDC soutient le projet de loi et qu'il convient d'étudier l'enchaînement possible avec le CMU 5.

M. Muller précise qu'il existe plusieurs formes de PPP. Le cas du PPP classique a déjà été évoqué ci-avant. Un autre type de PPP est celui conclu par Lausanne pour la Maladière, qui consiste à conférer des droits à bâtir à des privés qui construisent en échange des infrastructures. Un autre type de partenariat est le mécénat, qui est possible pour certains bâtiments, comme le MAH par exemple, pour lequel environ 40 millions de francs ont été trouvés par ce biais. Le problème est que les projets CMU et BDL 2 sont trop avancés pour intéresser d'éventuels mécènes, qui tiennent souvent à pouvoir imprimer leur marque aux projets qu'ils financent.

Les Verts saluent la volonté de planification décennale du Conseil d'Etat, qu'ils estiment indispensable, et sont favorables au mécénat. Les Verts sont favorables au crédit et attendront les résultats de l'étude pour se prononcer sur la forme que prendra la suite du projet.

Le président met ensuite aux voix l'entrée en matière sur le projet de loi 10234. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des présents.

Vote d'entrée en matière sur le projet de loi 10234

Pour : 13 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)

Le président passe au vote article par article. Tous les articles sont adoptés sans opposition. Puis on procède au vote sur l'ensemble du projet de loi 10234. Le projet est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Vote d'ensemble sur le projet de loi 10234

Pour : 13 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)

Les commissaires de la Commission des travaux vous prient, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

Projet de loi (10234)

ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6ème étape du Centre médical universitaire (CMU)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 3 966 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction de la 6^e étape du Centre médical universitaire (CMU).

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude de la 6 ^e étape	3 686 000 F
TVA (7,6%)	280 000 F
Renchérissement	0 F
Total	<u>3 966 000 F</u>

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 05.04.02.00 5040.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.



PL 10234 - PROJET DE LA 6^{ème} ETAPE DU CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE (CMU)

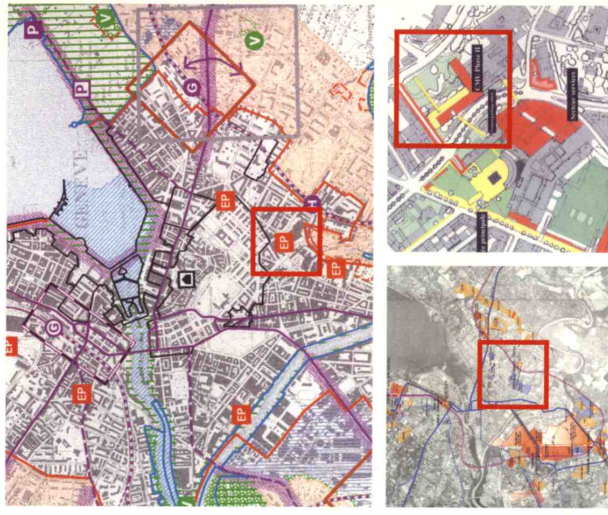
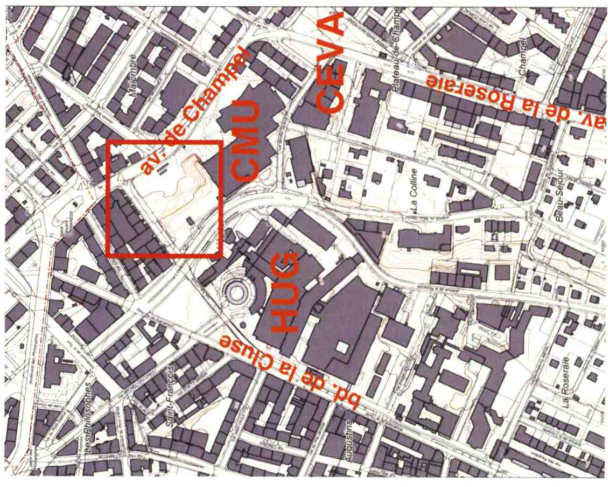
LES THEMES PRESENTES

1. Un rappel de la situation et du contexte historique
2. Le développement durable dans le cadre du projet CMU 5-6
3. Le programme CMU 5 et 6
4. L'analyse des coûts et présentation du planning

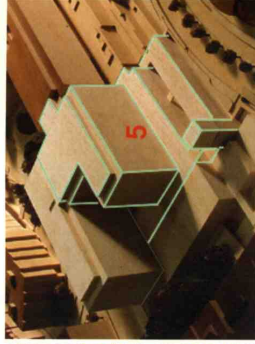
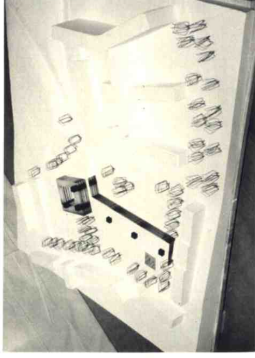
1.

RAPPEL DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE HISTORIQUE

CONTEXTE DE L'AMENAGEMENT URBAIN



CONTEXTE HISTORIQUE



1958
1^{er} PRIX AU CONCOURS
D'ARCHITECTURE

1963
1^{ere} AUTORISATION
DE CONSTRUIRE

1973-1988
REALISATION DE 4 ETAPES

1989
DOSSIER MIS EN SUSPEND
POUR DES RAISONS
BUDGETAIRES
(devis général et projet autorisé,
crédit d'investissement voté)

2003
ETUDE DE FAISABILITE
ANALYSE PROGRAMMATIQUE

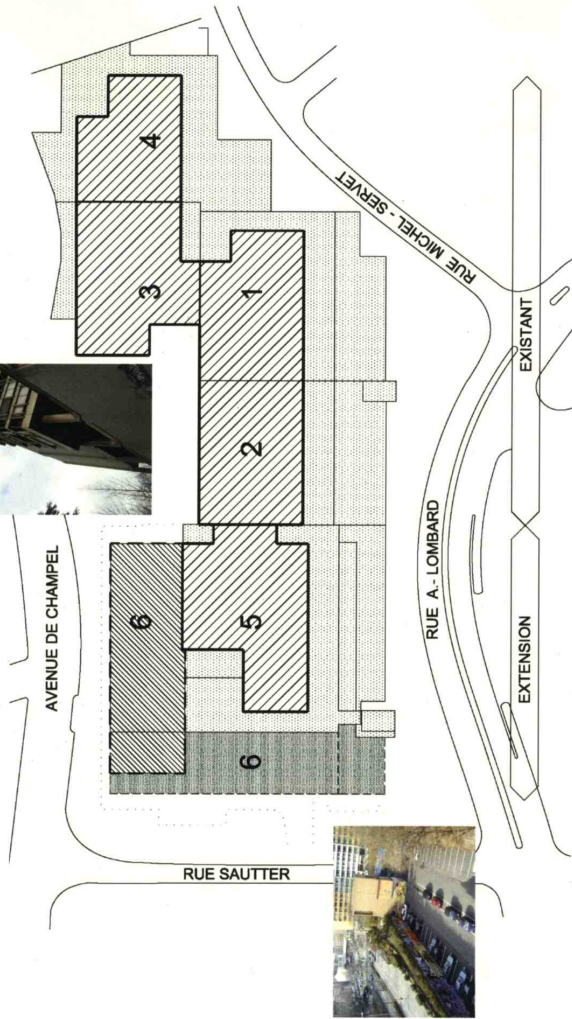
2004
AUTORISATION PREALABLE
CMU 5-6

2007
AUTORISATION DE
CONSTRUIRE DEFINITIVE
CMU 5

2008 septembre
OUVERTURE DE CHANTIER CMU 5

PL 10234 - PROJET DE LA 6^{eme} ETAPE DU CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE (CMU)

LE CMU A CE JOUR



2.

DEVELOPPEMENT DURABLE

DEVELOPEMENT DURABLE (reprise et prolongement des études débutées avec le CMU 5)

VOLET ENVIRONNEMENT

- Renforcer la **coulisse boisée** de la rue Sautter et nouvelles plantations sur l'avenue de Champel
- **Toitures végétalisées** avec des prairies extensives
- Système de **rétenion et de récupération** des eaux de pluie
- Concept énergétique limitant la dépense et les rejets de gaz à effet de serre
- Minimiser les matières premières non renouvelables
- Utilisation de béton recyclé pour les structures de fondations

VOLET ECONOMIE

- Optimiser les **droits à bâtir** (LCI, gabarits etc.)
- **Synergie fonctionnelle** au sein de la faculté de Médecine et diminution des déplacements.
- Bonnes liaisons en transports publics + CEVA.
- Coût = 1/3 matériaux et 2/3 main-d'œuvre.
- **Rationalisation** des éléments constructifs.
- Complexité de mise en œuvre limitée pour permettre au marché local et régional d'être compétitif sans gros effort technologique.

VOLET SOCIAL

- Intégration de nouvelles activités favorisant la **rationalisation d'usage** des espaces existants et à créer, tout en garantissant l'indépendance de fonctionnement.
- Valorisation du travail des femmes et possibilité de poursuivre une carrière professionnelle tout en ayant fondé une famille = **création d'une crèche**.
- Renforcement des parcours piétons favorisant les **échanges intergénérationnels** sur le site du CMU.
- **Dimension artistique** intégrée au projet.



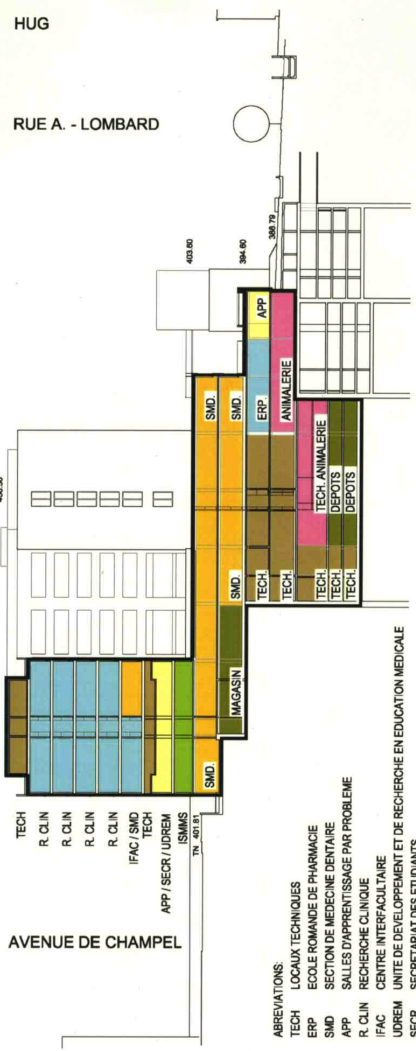
3.

PROGRAMME

PROGRAMME DES LOCAUX

PROGRAMME	CMU 6	CMU 5	CMU 5-6
Investigation clinique	4'400m ²		4'400m ²
Interfacultaire	800m ²		800m ²
Institut des sciences du mouvement et de la santé (ISMS) et l'école d'éducation physique et des sports (EEPS)	780m ²		780m ²
Section de médecine dentaire (SMD)	1'160m ²	5'075m ²	6'235m ²
Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL)	750m ²	5'731m ²	6'481m ²
Surfaces communes	1'910m ²		1'910m ²
Animalerie		1'625m ²	1'625m ²
Salles APP - réunions		1'047m ²	1'047m ²
Auditoires		533m ²	533m ²
Service technique et informatique		316m ²	316m ²
Unité de développement et de recherche en éducation médicale (UDREM)		409m ²	409m ²
Secrétariat des étudiants		109m ²	109m ²
Crèche		518m ²	518m ²
Magasins, logistique et stocks		851m ²	851m ²
TOTAL	9'800m²	16'214m²	26'014m²

PL 10234 - PROJET DE LA 6^{ème} ETAPE DU CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE (CMU)

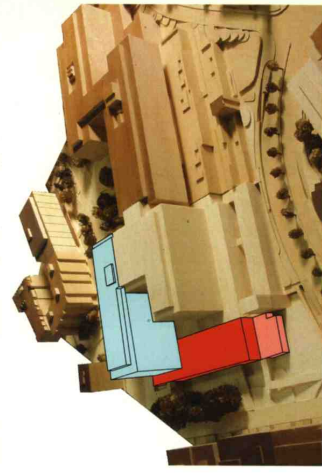
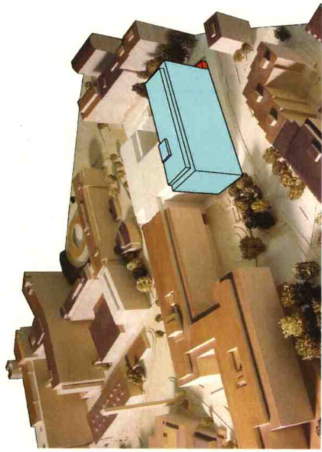
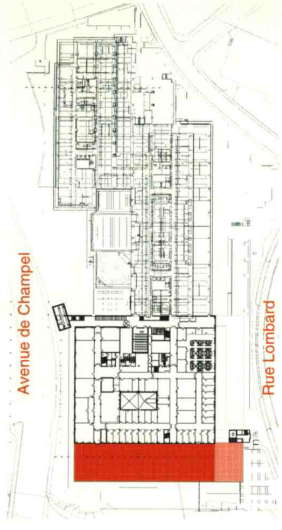
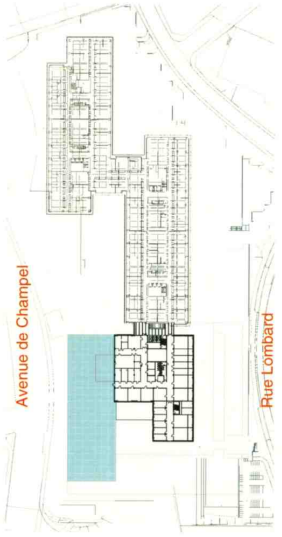


- ABREVIATIONS
- TECH LOCAUX TECHNIQUES
 - ERP ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE
 - SMD SECTION DE MEDECINE DENTAIRE
 - APP SALLES D'APPRENTISSAGE PAR PROBLEME
 - R. CLIN RECHERCHE CLINIQUE
 - IFAC CENTRE INTERFACULTAIRE
 - UDREM UNITE DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN EDUCATION MEDICALE
 - SECR SECRETARIAT DES ETUDIANTS
 - ISMMS INSTITUT DES SCIENCES DU MOUVEMENT ET DE LA MEDECINE DU SPORT

- SURF. COMM. RELICTIONS A.P.P.
- S.M.D.
- ISMMS
- CRECHE
- ANIMALERIE
- ERP.
- LOCAUX TECH.
- STOCK LOGISTIQUE

PL 10234 - PROJET DE LA 6^{ème} ETAPE DU CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE (CMU)
 DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

IMPLANTATION DU CMU 6



4.

CREDIT D'ETUDE ET PLANNING

CREDIT D'ETUDE

	PL 10234 CREDIT D'ETUDE (2008)
COUT DES ETUDES CMU 6	3'686'000.- CHF
TVA 7.6%	280'000.- CHF
TOTAL TTC	3'966'000.- CHF
SUBVENTION FEDERALE	Environ 30% du montant subventionnable admis par l'OFES soit environ 25,8 millions à condition que le chantier de la 6 ^{ème} étape soit ouvert courant 2011

Le coût complet des travaux et honoraires de la 6^{ème} étape, sans le coût des études peut être estimé à 105 millions CHF, y compris la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus et le renchérissement.

PLANNING GENERAL

- Printemps 2009 Remise du Devis Général au DCTI
- Eté 2009 Demande du Crédit d'Investissement (PL)
- Automne 2009 Vote du Crédit d'Investissement par le Grand Conseil
- printemps 2010 Ouverture du chantier CMU 6
- 2013 Mise en exploitation